



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Président de Régions de France

CURBANS

13 JAN. 2020



RM/DIGE-D19-02706

Madame Laurence ALLIX
Maire de Curbans
Le Claux
05110 CURBANS

Marseille, le 10 janvier 2020

Madame le Maire,

Pour permettre aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur de réduire leurs dépenses de carburant tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son plan climat, la Région avait mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2019, « le chèque transition bioéthanol ».

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée régionale a voté, le 16 octobre dernier, l'évolution du dispositif afin d'accélérer l'atteinte des objectifs du Plan climat régional « une COP d'avance ».

Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2019, le dispositif est ouvert à tous les habitants résidant sur le territoire régional, sans conditions de ressources ou de distance ainsi qu'aux entreprises et autres personnes morales, sous conditions. Ils peuvent faire directement leur demande sur le site : www.maregionsud.fr, rubrique « aides et appels à projets ».

Je vous invite à faire connaître largement les nouvelles modalités de ce dispositif.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes respectueux hommages

Renaud MUSELIER

